PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à 19H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément au Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

Sont présents : MM. CRIONAY Timothée, CHEVRÉ Philippe, GONIN Bertrand, TATY Christelle, LAFAURIE Nathalie, BUFFIN Lionel, BERJAT Estelle, PERISSE Bruno, PILLON Samuel, POULARD Éric, TOURNUS Delphine, VEILLARD Patricia, GONIN Floriane, BERNARD Clément
Absent excusé : POULARD Denis
Absent :
Ayant donné procuration :
Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.
M. CHEVRÉ Philippe est élu secrétaire de séance.
Date de convocation : 10 septembre 2026

A l'ordre du jour :

- Voirie, programme 2027
- Institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants
- Nouvelle organisation pour le centre de loisirs
- Demande de subventions : Organisation du Tour du Pays de Roannais, Délibération
  La Fraternelle, RSSV, Rhins Sportif St Victor
- Convention de servitude avec Enedis
- Achat d'une parcelle /Géomètre
- Désignation de délégués commission départementale de sécurité routière
- Cnas, désignation d'un délégué agents
- Mise à jour du PCS, Plan Communal de Sauvegarde
- Convention de mise à disposition d'un espace pour un stationnement bus
- Retour sur les consommations électriques 2025
- Fichier d'aide aux décisions
- Questions diverses

Point école (rentrée, effectif, travaux)
Maison « Ravassard », mitoyenneté avec salle des 3 Chênes
Arrivée de Lolita et de Géraldine

- Questions diverses
- Tour de table et agenda

Voirie 2027

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter un dossier de demande de subvention au titre du programme de voirie communale et rurale 2027, pour la réfection de la dernière partie du chemin de la Tronchée, rue de l'église, rue Pasteur.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte le devis estimatif de l'entreprise PONTILLE TP pour un montant total de 26 691.50€ HT
  - Chemin de la Tronchée : 7 044,00 € HT
  - Rue de l'église : 7 637,50 € HT
  - Rue Pasteur : 10 010,00 € HT

- Définit le plan de financement comme suit :
    - TOTAL DEPENSES HT : 24 691.50
    - TOTAL DEPENSES TTC : 29 629.80

    - Subvention Département : 5 000,00 €
    - Autofinancement : 24 629.80 €

- Charge Mr le Maire de sa réalisation,
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,
- Charge Mr le Maire de solliciter l'aide du Conseil Départemental, pour l'octroi d'une subvention.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2027.

Le conseil a été informé de la baisse de dotation du Département.

Institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune a renouvelé la taxe d'habitation sur les logements vacants. Dans le cadre de l'évolution de celle-ci, il est nécessaire de délibérer afin d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et de fixer le taux.

Le Maire de Saint-Victor-sur-Rhins,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- Fixe les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 17.61%, taux inchangé.

Centre de loisirs

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis la rentrée scolaire, le centre de loisirs n'est plus géré par le bureau actuel. Une assemblée générale est d'ailleurs prochainement organisée, mardi 06 octobre.
En attendant les différentes démarches administratives, l'accueil est géré par la mairie.
Une 1ère réunion a eu lieu, plutôt encourageante avec la présence de nombreuses familles et de parents prêts à s'investir. Il est à noter que la Copler, le pôle enfance, accompagnera le nouveau bureau de ce service essentiel à la commune.

Dans un esprit d'effort mutuel, le service est gratuit pour les mercredis. Les familles devant fournir le repas ainsi que le goûter, jusqu'aux vacances scolaires.

Le fonctionnement de cette situation provisoire engendre des décisions.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE, PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PERSONNEL

De ce fait, la garderie périscolaire du soir est gérée par la commune. Pour la continuité du service public, du personnel communal accueille les enfants, de 16h45 à 18h rémunérés par des heures complémentaires ou supplémentaires. Une animatrice du centre était également présente.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer afin de permette à la commune de prendre en charge les frais de personnel, qui seront facturés par le cabinet SODAC, comptable de l'association Les Petites Canailles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte de prendre en charge le frais de personnel de cette animatrice,
- Précise que le cabinet SODAC devra fournir des éléments détaillés.

Il est également nécessaire de fixer les tarifs pour le soir.

FIXATION DES TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE à COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la gestion de la cantine et de la garderie périscolaire est géré par le logiciel « Gestion cantine ». Les familles effectuent les inscriptions selon leur besoin. Les inscriptions à la garderie du soir sont désormais possibles sur le logiciel.

Il est donc nécessaire de délibérer afin de définir les tarifs de la garderie du soir.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le même tarif que celui du matin, qui est le suivant :

- 0,30 € cts par jour, de 7h à 8h20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte cette nouvelle organisation,
- Fixe le tarif suivant : 0,30 € le matin par enfant.
- Fixe le tarif suivant : 0,30 € le soir par enfant.
- Précise que cette tarification est effective au 01 septembre 2026

Vote des subventions 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dernières demandes de subventions reçues au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Désignation	Montant 2026
	0,00
La Fraternelle	400,00

L'association R.S.S.V sollicite également un soutien financier dans le cadre de rénovation d'équipements sportifs. Une participation aux frais engagés sera versée suivant les devis établis et présentés lors du conseil.

Un soutien financier est également apporté à l'organisation du Tour du Pays Roannais (TPR)

Monsieur le Maire rappelle que le CR4C a sollicité le soutien de la CoPLER pour la dernière étape du TPR le 5 juillet 2026. Il précise que l'étape du 4 juillet s'est passée également sur le territoire de la CoPLER et que c'est la commune de St Symphorien de Lay qui en a assuré le financement en tant que commune de départ et d'arrivée. Le 5 juillet, les coureurs ont pris le départ fictif depuis la base nautique de Cordelle, avant de rejoindre le site emblématique du Château de la Roche, point de départ officiel de la course en direction de Régny.

Au total sur ces 2 jours, 14 communes de la CoPLER ont été traversées, seules Neaux et Lay ne l'ont pas été.
Afin de faciliter le suivi financier de ce dossier, il a été proposé que la CoPLER centralise la participation versée au CR4C pour la journée du 5, à savoir 10 000 €.
La commune d'arrivée, Régny, elle, reversera 1000€.
Les autres communes traversées, en dehors de Régny et de St Symphorien de Lay, soit 12 communes lui reverseront la somme globale de 3000 € soit 250€ par commune.
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention à la COPLER pour un montant de 250 €.

Convention d'une servitude avec Enédis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre du projet d'installation d'un poste de transformation par Enedis au lieu-dit « Chez Cherbu », parcelle cadastrée n°AO 209 il est nécessaire d'autoriser la convention de servitude par délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- ✓ Approuve la constitution d'une servitude, à titre gratuit sur la parcelle AO n °209. Elle sera établie par acte notarié dont les frais seront supportés par le bénéficiaire de la servitude.
- ✓ Précise que le bénéficiaire de la servitude supportera le coût des travaux liés aux éventuelles dégradations qui pourraient commises sur lieu de la servitude.
- ✓ Autorise Mr le maire à signer la convention de servitude ou tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Achat d'une parcelle

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite acquérir une parcelle jouxtant le viaduc afin de faciliter l'accès. En effet, l'accès est actuellement possible uniquement par un escalier. Une division parcellaire a eu lieu, mais des modifications seront apportées. Ce dossier avance, mais il est nécessaire de prendre le temps de la décision. Ce sujet sera de nouveau évoqué lors d'un prochain conseil.

Désignation d'un délégué au collège des agents du CNAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, Mme TERRY Rachel a été désigné déléguée des agents pour siéger au Comité National d'Action Sociale. Mme TERRY faisant valoir ses droits à la retraite, il convient de désigner un nouveau délégué.
Le conseil municipal désigne Mme RAMIREZ Géraldine, délégué des agents pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

Mise à jour du PCS

BERNARD Clément prend la parole. Il va prochainement travailler sur la mise à jour du PCS, Plan Communal de Sauvegarde, en lien avec le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Convention de mise à disposition d'un espace de stationnent de bus

A la demande d'un administré, un espace sera désormais destiné au stationnement d'un bus sur le parking de la salle des sports. Une convention de mise à disposition a été signée entre la commune et le demandeur.
Celle-ci établit les règles et obligations de chacun. L'espace doit notamment rester propre et disponible lors de manifestations.

- Retour sur les consommations électriques 2025

Philippe CHEVRÉ présente le bilan 2025 des consommations de la commune fourni par le SIEL. Il s'agit d'une photographie à un instant T, on constate une évolution des consommations et surtout des coûts liés à l'énergie. Le SIEL, Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire, nous accompagne sur l'achat et la gestion de nos consommations.
Il est nécessaire de sensibiliser les utilisateurs des locaux communaux sur l'utilisation des énergies (éclairage, électricité, chauffage, gaz)

- Fichier d'aide aux décisions

Il évoque également la mise en place d'un fichier actuellement en cours d'élaboration, qui permettra de prioriser les travaux nécessaires dans les bâtiments communaux, selon des critères pré- définis.

Questions diverses

Le conseil est informé qu'un local professionnel est disponible dans le bâtiment de Mr François VERDIER.
REMOCRA, une plateforme collaborative, 2 nouveaux référents sont nécessaires pour ce mandat, il s'agit de BERNARD Clément et de BUFFIN Lionel,

Point école
Christelle TATY indique un effectif de 99 enfants pour la rentrée, répartis sur 5 classes. L'équipe pédagogique reste la même.
Elle informe le conseil de l'achat de vaisselle silencieuse pour la cantine, et de climatiseurs mobiles. Une étude pour adapter les locaux de l'école aux fortes chaleurs devra être engagée.

Maison « 3 Chênes»,
La commune a récupéré les clefs de la locataire. L'objectif de cette maison acquise en début année (délibération du 16 septembre 2025) est de fournir aux associations un espace partagé.

Un projet de chantier partagé est évoqué, avec l'association Jeunesse et Reconstruction.
Bertrand et Eric doivent aller faire un état des lieux du Prieuré.

L'arrivée de Lolita COPET, aide cuisinière au restaurant scolaire et de Géraldine RAMIREZ, en tant que secrétaire générale au sein du personnel communal est évoqué, nous leur souhaitons la bienvenue à St Victor.

- Tour de table

Bertrand GONIN fait le point sur les travaux de rénovation de l'école et sur la renaturation de la cour. Il a également évoqué plusieurs sujets :
Les travaux du cimetière,
Les suites de la tempête,
Les problèmes récurrents des pigeons devant l'église, une prochaine intervention est d'ailleurs prévue,
La station d'épuration avec l'automatisation des vannes, un devis de Suez devra être établit.

Philippe CHEVRÉ indique que la commission bâtiments s'était réunie le 14 septembre.
Il questionne également au sujet de l'Echo du Rhins. Les administrés attentent son retour.

Eric POULARD évoque le fait de ne plus avoir de distributeurs d'argent sur la commune. Des solutions existent, cependant à la charge des communes.

Floriane GONIN, en charge de la communication, va prochainement créer une compte Facebook pour la mairie.
Il est rappelé que Panneau Pocket permet d'informer les administrés sur des évènements quotidiens.

Nathalie LAFAURIE a participé à une réunion culture/ tourisme. L'occasion de faire le point sur la saison de la Loire qui a comptabilisé 32 000 nuitées avec 800 couchages disponibles.
La refonte des chemins de randonnées pour les VTT et le développement d'un jeu de géocaching, sont à l'étude.

Patricia VEILLARD invite le conseil à la prochaine réunion des associations le vendredi 02 octobre. Elle évoque la mise en place d'une convention pour l'utilisation des salles.
Le traditionnel repas des ainés aura lieu le dimanche 04 octobre, 113 inscrits.
De nouvelles élections pour le CME, Conseil Municipal des Enfants auront lieu le 13 novembre.

Prochaine réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au **mardi 27 octobre 2026 à 19h30**.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h20.**

Le Maire, **Le secrétaire,**

Timothée CRIONAY **Philippe CHEVRÉ**